

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIE
33, Rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Membres,

De l'association **FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIE**,
33, Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la page 10 du rapport concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 03 juin 2026

AXCIO FIDUCIAIRE

Représentée par Monsieur Benjamin REVIRIEGO

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société⁸ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIÉ

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF				
Rubriques	MONTANTS BRUTS	AMORT.	NET 31/12/2025	NET 31/12/2024
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions - Brevets & droits	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>		0	0	
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outil.	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<u>Immobilisations financières</u>		0	0	
Titres de participation	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Disponibilités	15 273	0	15 273	21 609
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	15 273	0	15 273	21 609
TOTAL ACTIF	15 273	0	15 273	21 609

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIÉ

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF		
Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres consommables	11 593	6 605
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	0	11 315
FONDS PROPRES	11 593	17 920
Provisions pour risques et charges	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Emprunts et dettes financières	0	0
Dettes fournisseurs	3 680	3 689
Dettes fiscales et sociales	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	3 680	3 689
TOTAL PASSIF	15 273	21 609

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIÉ

COMPTE DE RESULTAT

au 31 décembre 2025

	REALISE 31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services	0	0
Dons	0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	20 000
Quotes parts de dotation consommable	25 857	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	25 857	20 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières et fournitures	0	0
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	6 357	8 695
Impôts et taxes	0	0
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux provisions	0	0
Aides financières octroyées	19 500	0
Autres charges	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	25 857	8 695
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	11 305
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0
RESULTAT COURANT	0	11 305
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Impôts sur les placements	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	0	11 305
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	3 000	3 000
Bénévolat	0	0
TOTAL	3 000	3 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	3 000	3 000
Prestations	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	3 000	3 000

ANNEXE

- Description de l'objet social de l'entité :

Le fonds de dotation a pour objet, dans le prolongement de la mission du Cercle de l'Union Interalliée telle que définie à l'article 2 des statuts de ce dernier, de soutenir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère éducatif, scientifique, humanitaire, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises visant à favoriser en particulier :

- La conservation et la restauration de collections historiques, de mobiliers (appartenant notamment au mobilier national français) et du patrimoine artistique français ;
- L'innovation dans les domaines scientifiques et artistiques français ;
- La conservation et l'exploitation de fonds d'archives ;
- La transmission de l'histoire de France ;
- Des actions de bienfaisance et humanitaires destinées à favoriser la paix et le développement de la civilisation.

Règles et méthodes comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 15 273 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 25 857 € et un total charges de 25 857 €, dégageant ainsi un résultat de 0 €.

L'exercice considéré débute le 1er janvier 2025 et finit le 31 décembre 2025. Il a une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, et notamment le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ar

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entité présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces règlements.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'entité présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

Cette évolution n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni du résultat de l'association du Cercle de l'Union Interalliée. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'association,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens :

- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	19530	0
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		20000
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6327	
TOTAL	25857	20000
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	19500	0
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6357	8685
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES		
TOTAL	25857	8685
EXCEDENT OU DEFICIT	0	11315

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - SUITE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3000	3000
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	3000	3000
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3000	3000
TOTAL		
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0

tr

FONDS DE DOTATION DE L'INTERALLIE

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres	Affectation	Augmentation	Diminution	Fonds propres
	clôture 2024	du résultat N-1		ou consommation	clôture 2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	11315	11315			0
situation nette					
Fonds propres consommables	6 605		26 315	14 722	11 593
subventions d'investissement					
provisions réglementées					
TOTAL	17 920	11 315	26 315	14 722	11 593